

ST-ETIENNE D'ALBANIAN - Les opposants à l'éolien industriel en assemblée

## Ils ne veulent pas des éoliennes dans les Hauts-Cantons

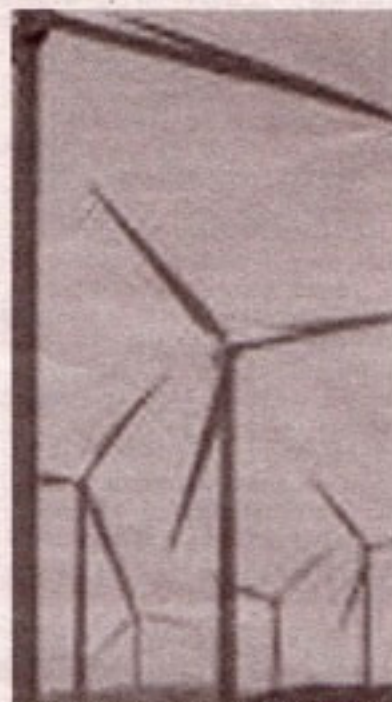
Vendredi dernier en soirée, l'association "Hurlement" (issue de celle fondée il y a quelques années à Ferrières-Poussarou et qui s'inscrit dans un autre grand collectif anti-éolien industriel) avait invité tous ses adhérents et sympathisants à une réunion d'information et de mise en route de son action contre le grand projet de zone de développement éolien qui menace les Avants-Monts. Plus d'une centaine de personnes avait répondu à l'invitation, à la salle polyvalente de St-Etienne d'Albagnan, tous âges confondus, dont même quelques adolescents apparemment réellement intéressés par le sujet ; mais si quelques élus ou maires, par hasard intéressés par ce que pouvait avoir à dire Hurlement, avaient pris place dans l'assistance, s'était de manière plus que discrète.

Dans un premier temps, une brève présentation de l'association et de son bilan ont montré son intérêt grandissant auprès du public ; rien que le nombre de ses adhérents ayant triplé en deux semaines (de 35 à 117).

Vint le moment de présenter et d'expliquer ce projet - du point de vue

Hurlement - qui, si il représente une manne indéniable, mais plus que ponctuelle, pour quelques-uns (particuliers ou communes) n'en est pas moins nuisible à divers titres pour la vie des habitants des Hauts-Cantons et leur environnement. Après avoir établi la chronologie prévisionnelle de l'implantation des éoliennes, en tenant compte des délais nécessaires, des organismes intervenants, etc. le propos fut appuyé par un diaporama de vues de la vallée ou de la ligne de crêtes où ces "générateurs électriques" nouvelle génération devraient être installés.

Outre les nuisances visuelles, sonores ou de perte de valeurs immobilières, l'un des exemples les plus sensibles de ces nuisances étant au niveau financier ; le coût de démentèlement de ces éoliennes en fin de contrat (une quinzaine d'années et à la charge des propriétaires du sol), qui pour un rapport de quelques milliers d'euros par ans (3000 à 5000) est de 300 à 500 % par machine plus élevé que cet illusoire bénéfice. Des témoignages de quelques personnes plus directement déjà concernées par les



problèmes que posent les implantations d'éoliennes n'ont pas manqué d'alimenter le débat public animé qui s'en suivit.

A noter, dans le cours des "questions diverses" abordées en fin d'assemblée, la lecture et commentaire d'un courriel adressé à l'association Hurlement par Pierre Teillaud (adjoint au maire à Olargues, agent du Conseil Général et délégué au Parc). Dans une diatribe intitulée "Il est interdit d'interdire", souligne de manque de compétence de Hurlement pour parler d'éoliennes... Cela n'est pas sans rappeler ceux qui avançaient le même type d'arguments dans un passé encore frais à l'encontre de Patanarès... qui pourtant a obtenu gain de cause.

En réponse à cela, Hurlement rétorque que, parmi ses "munitions" il existe aussi quelques lois montagnes ou jurisprudences toujours efficaces à l'appui d'une vraie mobilisation.

Nouveau projet gigantesque, nouveau dossier... Hurlement rassemblera-t-elle aussi bien que Patanarès !